

Quels sont les effets indésirables des vaccins contre les méningocoques ?

PUBLIÉ LE 16/09/2025

Comme tous les vaccins, ceux contre les méningocoques peuvent entraîner des effets indésirables. La plupart sont bénins et transitoires, mais une surveillance particulière est recommandée pour prévenir tout risque rare mais grave. Les rapports d'enquête de pharmacovigilance confirment le profil de sécurité de ces vaccins.

Les effets indésirables les plus fréquents observés après une vaccination contre les méningocoques B **(Bexsero** à partir de l'âge de 2 mois, **Trumenba** à partir de l'âge de 10 ans) ou contre les méningocoques ACWY**(Nimenrix, MenQuadfi, Menveo)** sont :

- Réaction locale au site d'injection (douleur, rougeur, gonflement, durcissement de la peau) ;
- Fièvre, céphalées, douleurs musculaires ou articulaires ;
- Irritabilité, somnolence ;
- Nausées, vomissements ou diarrhée.

Les effets indésirables et leur fréquence peuvent varier selon l'âge de la personne vaccinée, le vaccin utilisé et le schéma vaccinal. Ils sont indiqués dans la notice et le RCP de chaque vaccin, consultables sur la Base de données publique des médicaments.

Ces réactions surviennent généralement dans les 24 à 48 heures suivant la vaccination et disparaissent spontanément.

Effets rares mais graves

- Syncope (malaise) immédiatement après l'injection, le plus souvent d'origine psychogène ;
- Réaction allergique sévère (anaphylaxie), exceptionnelle mais nécessitant une prise en charge d'urgence. Il est recommandé aux professionnels de santé de toujours disposer d'un traitement médical approprié et d'appeler le 15 en cas de survenue d'une telle réaction.

Les personnes recevant l'un de ces vaccins **doivent être surveillées attentivement par un professionnel de santé pendant 15 minutes après l'injection**. Elles doivent rester assises ou allongées pour éviter toute chute en cas de malaise.

Rester attentif et signaler les effets indésirables

Certains effets indésirables graves et/ou inattendus, non mentionnés dans le RCP ou la notice, peuvent également survenir.

En cas de suspicion d'un effet indésirable **grave ou inattendu** :

- Les professionnels de santé doivent faire une déclaration via le portail nationalsignalement.social-sante.gouv.fr ou directement auprès de leur centre régional de pharmacovigilance (CRPV) ;
- Les personnes vaccinées ou leur représentant légal ont aussi cette possibilité.